

BECOUBE
34, rue de Liège
75008 PARIS

CLAVEL AUDIT-ASSOCIES
72, boulevard de Strasbourg
31000 TOULOUSE

S.A. DON'T NOD ENTERTAINMENT

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION
D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION
OU D'ACHAT D' ACTIONS**

*Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2023
24^{ème} résolution*

S.A. DON'T NOD ENTERTAINMENT

Siège social : Parc du Pont de Flandre
"Le Beauvaisis"
11, rue de Cambrai
75019 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2023 - 24^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice :

- Des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel de la société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 255-180 du Code de commerce,
- Des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce,

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra pas donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 5 % du capital de la société au jour de l'attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la 23^{ème} résolution, dans la limite du plafond global fixé à la 26^{ème} résolution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à PARIS et TOULOUSE, le 10 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

CLAVEL AUDIT-ASSOCIES

Fabien BROVEDANI

Pierre-Emile CLAVEL